

Procès-verbal

Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé

Date : 9 mars 2023
Début de la séance 18 h 30
Séance tenue en virtuel, via la plateforme Teams

Membres présents :

M. Juan Cuevas, personnel de soutien – service de garde
Mme Danielle Lavoie, parent, présidente
Mme Karine Lane, parent, vice-présidente
Mme Chris Monque, parent
Mme Christine Mbala, parent
Mme Hélène Tellier, parent, déléguée au comité de parents de la CSSDM
Mme Marie-Claude Therrien, enseignante
Mme Elaine Caouette, enseignante
Mme Audrey Denis, personnel professionnel
M. Luc Marchand, représentant de la communauté

Membres absents :

Mme Geneviève Marquis, parent, substitut et représentante de l'OPP

Direction :

Mme Jacinthe Nolin, directrice

1. Vérification du quorum (art. 61, LIP)

Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Nomination d'une secrétaire

Hélène Tellier se propose comme secrétaire.

4. Parole au public (art. 68, LIP)

a. Manque de services en orthopédagogie

- Elaine St-Onge, parent, demande comment il serait possible d'offrir des services pour un plus grand nombre de jeunes, particulièrement ceux qui ne sont pas en échec et qui passent tout juste. Mme St-Onge dit que les ressources sont insuffisantes par rapport aux besoins (la spécialiste ne peut faire que 23 suivis individuels) et demande ce qu'elle peut faire comme parent pour faire pression.

- Jacinthe Nolin dit que le nombre de ces enfants, dits à risque, dont les résultats se situent entre 60 et 69%, sont connus. Elle explique qu'à l'école H-B, les services sont rendus en fonction des besoins des élèves et du choix de l'équipe-école. L'école souhaite répondre davantage aux besoins en réfléchissant au sein d'une communauté de pratique à comment réorganiser les services plutôt que de les offrir sur une base individuelle. Mme Nolin explique que l'école travaille selon 4 blocs d'intervention et que le dernier bloc se base sur les résultats du 2^e bulletin; les élèves qui ont échoué au 2^e bulletin et qui n'ont pas bénéficié de services vont être priorités. L'école s'assure de faire preuve de constance et de cohérence dans ses prises de décisions afin de tendre vers la réussite de tous les élèves. Mme Nolin mentionne qu'il y a d'autres écoles du CSSDM qui ont de très grands besoins et qui accaparent plus de ressources : l'école H-B essaie d'y palier en offrant d'autres types de services, tels que tutorat, aide aux devoirs, récupération par les enseignants.
- Marie-Claude Therrien mentionne que les professeurs trouvent aussi que les services sont insuffisants et que les autres types de services ne sont pas offerts par des professionnels de l'éducation.

b. Abolition du Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves ayant un handicap physique (SSPI) au CSSDM

- Danielle Lavoie présente la lettre d'un parent, Nathalie Beringhs, qui souhaite que le CÉ adopte une résolution pour que le CSSDM renonce à l'abolition d'un service particulier en orthopédagogie pour enfants handicapés (spécialiste attitré à un élève pour une demi-journée).
- Mme Nolin explique que ce service s'adressait aux élèves répondant au code 33, soit 200 élèves sur les 110 000 que compte le CSSDM, pour la plupart (80-85%) en réussite. Les spécialistes attitrés voyaient 10 élèves plutôt que 24. Il a donc été décidé de décentraliser ce service pour le réorienter là où les besoins sont plus criants afin de s'assurer de la réussite du plus grand nombre, tout en offrant aux élèves de code 33 des services qui répondent à leurs besoins (orthopédagogie, mais aussi de l'ergothérapie, de la psychoéducation ou de l'éducation spécialisée).
- Mme Therrien note que selon son expérience, ces services personnalisés étaient très précieux et faisaient une grosse différence dans la vie de l'élève. Elle demande si d'autres services seront disponibles pour les élèves de code 33.
- Mme Nolin explique que ces élèves sont actuellement répertoriés par sondage et qu'on ne parle pas de coupure de services, mais de réorganisation de ceux-ci autour de l'élève en équipe multi. On considère les besoins des élèves plutôt que leur code de difficulté.
- Mme Lavoie demande aux membres s'ils adoptent la résolution proposée par Mme Beringhs.
- Karine Lane fait le lien avec le problème soulevé par Mme St-Onge et se demande, s'il ne vaudrait pas mieux considérer la situation plus largement et s'inquiéter de la disponibilité des ressources en général.

- Les membres s'entendent pour appuyer une version modifiée de la résolution qui ne demande pas un renversement de la décision du CSSDM. Le dernier point (Considérant que...) sera modifié afin de demander que soient planifiés rapidement les services aux élèves qui seront touchés par l'abolition du service d'orthopédagogie spécialisé. Mme Lavoie enverra une version révisée de la résolution aux membres par courriel pour approbation.

5. Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2023

Mme Therrien propose une correction à la page 5 (modifier 2 par 3).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Suivis au procès-verbal du CÉ du 26 janvier 2023

a. Lettre au ministre de l'Éducation

Mme Lavoie dit que la lettre a été remaniée et corrigée et qu'elle sera transmise à la représentante de l'école au Comité de parents pour transmission.

b. Version à jour du calendrier des activités/sorties éducatives

Mme Nolin dit que le document peut être consulté, que l'école accueillera l'autrice Annie Bacon et que des sorties au théâtre sont prévues en mai pour certains des cycles. Les sorties éducatives ont été adoptées à l'unanimité.

7. Projets de résolutions

a. Soirée cinéma

Considérant que plusieurs instruments de musique ont besoin d'être réparés et remis à neuf.

Considérant que les écoles doivent maintenant payer les boîtes de mouchoirs à même leur budget de fonctionnement.

Considérant que l'OPP propose d'inviter les parents à verser une contribution volontaire lors de la soirée cinéma et que des parents de l'OPP désirent vendre des collations fabriquées maison pour l'occasion.

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte les dons en boîtes de mouchoirs et que cette contribution et les sommes amassées avec la vente des collations soient versées au fonds 4 pour financer la restauration des instruments de musique.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

b. Tire sur la neige

Considérant que la présidente de l'OPP, Mme Geneviève Marquis a proposé, lors du dernier conseil d'établissement, en janvier 2023, d'organiser une activité de tire sur la neige pour les élèves et les membres du personnel de l'école et que cette proposition a été adoptée;

Considérant la soumission de La Cabane Sucrée acheminée à la direction de l'école Hélène-Boullé pour la tenue de cette activité et totalisant 1 098,01 \$;

Il est résolu d'autoriser la direction à transférer, du fonds 4 au fonds 9, de 1 098,01 \$ afin de couvrir la facture de La Cabane Sucrée pour l'activité de tire sur la neige qui se tiendra le 28 mars 2023 en après-midi.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme Nolin précise qu'il n'y aura pas de vente de produit d'érable parce pour des raisons logistiques et parce que l'école n'en tire aucun avantage.

c. Comédie musicale

Considérant la tenue du spectacle de comédie musicale Mamma Mia! Dans le cadre d'une activité parascolaire de l'école Hélène-Boullé le 26 mai 2023 à 19 h;

Considérant les dépenses encourues par le spectacle :

- Le concierge qui fera le ménage après le spectacle
- Les techniciens qui travailleront le soir de la générale, ainsi que la soirée du spectacle.
- La location de micro-casques.
- L'achat des trames musicales
- L'achat des matériaux pour les décors
- L'achat de tissus pour la confection de costumes.

Il est résolu d'autoriser la vente de billets au coût de 8\$ pour les adultes et de 3\$ pour les enfants de 13 ans et moins.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

d. **Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves ayant un handicap physique (SSPI)**

Considérant que le CSSDM prône l'inclusion scolaire;

Considérant que le CSSDM a l'obligation légale de répondre aux besoins de tous les élèves;

Considérant qu'aucune analyse des besoins des élèves n'a été faite avant de prendre la décision de couper le SSPI;

Considérant que le CSSDM n'a aucun plan précis pour l'offre de services aux élèves touchés par cette coupure pour la rentrée 2023;

Considérant l'urgence d'agir étant donné que les orthopédagogues du SSPI devront choisir une nouvelle tâche dès le mois d'avril et que le SSPI sera aboli;

Les membres du conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé comprennent la préoccupation des parents des élèves ayant un handicap physique et souhaitent que des plans clairs et adéquats soient proposés le plus tôt possible à ces élèves pour soutenir leur intégration dans leur milieu scolaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité par courriel entre le 10 et le 13 mars 2023.

8. Temps alloué pour les matières obligatoires ou à option (Art.86 et 89)

Mme Nolin informe les membres de la grille de temps alloué pour les matières à option. Pour le moment, on ne sait pas s'il y aura suffisamment d'élèves pour maintenir 2 postes de musique et d'éducation physique à 100%, et 2 postes d'art plastique et d'anglais à 70%, comme c'est le cas actuellement.

Mme Nolin dit que les grandes orientations sont connues et que les enseignants ont été consultés : continuité en musique, stabilité des spécialistes, 30 min d'anglais au 1^{er} cycle pour avoir 2 périodes d'éducation physique au premier cycle, puis en anglais, 1 h au 2^e cycle et 1 h 30 au 3^e cycle.

Mme Nolin dit que la grille officielle sera présentée au prochain CÉ et propose d'adopter les grandes orientations déposées pour consultation.

Les membres adoptent le document à l'unanimité.

9. Horaire de l'école

Mme Nolin dit qu'elle amène le point pour réflexion. Elle explique que depuis janvier les enseignants se consultent sur un possible nouvel horaire qui leur permettrait de bénéficier de temps commun de concertation. Ce temps pourrait être pris sur la 4^e période du mercredi en après-midi ce qui exigerait de commencer plus tôt et de finir plus tard. Mme Nolin dit que

les enseignants y travaillent actuellement en vue d'implanter possiblement le nouvel horaire en septembre prochain.

Certains membres amènent des points de réflexion, notamment :

- le raccourcissement des cours des spécialistes de 60 à 54 min;
- le manque de locaux pour occuper les enfants alors que les professeurs ont besoin de leur classe;
- l'organisation par le SDG d'activités pour occuper les enfants à frais raisonnables.

10. Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (act. parascolaires, climat social, etc.) - Art.89.2 et 110.4]

Mme Nolin demande aux membres s'il est pertinent de conserver le sondage des 2 dernières années sur le climat scolaire ou si un nouveau sujet de consultation devrait être envisagé. Mme Nolin dit qu'elle a eu peu de réponse des professeurs sur le sujet.

Sur la base d'un commentaire de Mme Therrien lors du dernier CÉ, Mme Tellier demande s'il se pourrait que les professeurs ne répondent pas faute d'intérêt.

Mme Nolin dit que le sujet est important néanmoins et que l'outil est prévu au plan de lutte contre l'intimidation.

Les membres discutent de la façon dont le bien-être pourrait être abordé de manière positive. Les avenues suivantes sont suggérées :

- Rendre la consultation plus conviviale, au moyen de codes couleur notamment
- Tenir des groupes de discussion
- Consulter sur des activités en lien avec le bien-être (cours d'école, activités parascolaires)
- Impliquer les étudiants, l'OPP sur le sujet de la consultation.

Mme Lavoie et Mme Monque se proposent pour s'impliquer dans la démarche de consultation.

11. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Mme Nolin dit qu'elle a envoyé aux membres le canevas de l'an passé et qu'il s'agit du même plan de lutte utilisé au cours des 3 dernières années. Mme Nolin explique que la nouvelle vulnérabilité problématique est l'application des 4 étapes de résolution de conflit. Une mise à jour de plan de lutte sera présentée prochainement au CÉ.

12. Activités parascolaires du SDG pour la session du printemps 2023

M. Cuevas partage le document présentant les activités parascolaires prévues au service de garde au printemps. De nombreux paramètres sont considérés dans le choix des activités : coûts, nouveauté, enquêtes sur les antécédents judiciaires, etc. Le document est adopté à l'unanimité.

13. Situation financière

Mme Nolin annonce que la situation financière de l'école Hélène-Boullé se porte bien et que la ventilation des différents postes budgétaires sera remise à la fin du mois de mars. Mme Nolin s'engage à suivre de façon optimale les montants qui doivent être dépensés cette année pour éviter de les perdre car seules certaines dépenses peuvent être reportées à l'année suivante.

14. Mot de la directrice

Mme Nolin annonce l'abolition du poste de direction adjointe. Pour qu'une école ait un poste de direction adjointe, elle doit compter 475 élèves. Bien que ce nombre comprenne un pourcentage attribué au service de garde, les 388 élèves actuels ne suffisent pas et il manquerait une trentaine d'élèves pour avoir cette ressource. Cette diminution des postes est un effet du redécoupage du territoire. Le service sera redirigé vers d'autres écoles qui en ont plus besoin.

Mme Nolin annonce les différentes phases des travaux à venir :

1ère phase : travaux de maçonnerie extérieurs (mi-juin à mi-septembre 2023)

2e phase : remplacement des fenêtres en 2024.

Mme Nolin mentionne que les travaux se poursuivent pour le plan d'engagement vers la réussite en ce qui concerne la littératie et la numératie.

Finalement, elle annonce que l'école mettra en place un système de prêt de livres pour les parents et que c'est Mme Annie Ranger qui s'en occupera. Les références permettront entre autres de s'informer sur les difficultés d'apprentissage ou encore l'aide aux devoirs. D'autres livres seront achetés et Mme Nolin sollicite les parents d'élèves pour des idées de titres.

15. Mot des représentantes du personnel enseignant

Mme Caouette dit qu'ils sont en attente de savoir si les maternelle et 5^e vont retourner à la piscine St-Roch. Mme Therrien mentionne par ailleurs que le dîner pizza a été très apprécié par les 6^e et que la levée de fonds s'est bien passée. Elle parle finalement de la grande exposition des réalisations des élèves qui aura lieu le 5 mai.

16. Mot de la représentante des parents délégués au comité de parents CSSDM

Mme Tellier dit qu'elle n'a pas assisté à la dernière rencontre de février en présentiel, rencontre qui a dû être annulée faute de quorum. Les points sur le calendrier scolaire et autres points décisionnels ont été reportés en mars. Elle mentionne que la rencontre de janvier a notamment porté sur la sécurité aux abords des écoles et sur la présentation de la personne qui occupe la fonction de protecteur de l'élève.

17. Mot de la représentante des professionnels

Audrey Denis dit qu'elle et l'éducatrice spécialisée ont terminé les ateliers d'habiletés sociales et que ceux-ci vont se poursuivre au 2^e cycle. Trois ateliers sont prévus en classe avec tous les élèves plutôt qu'avec des groupes restreints sur invitation. Elle poursuit également les ateliers sur les émotions avec les élèves de maternelle.

18. Mot du représentant du service de garde

M. Cuevas dit que les activités de l'hiver se termine pour la plupart la dernière semaine de mars. La journée pédagogique de mars proposera des activités en lien avec le printemps et la nutrition pour les plus petits. Les grands iront quant à eux à la Cabane à sucre des sportifs.

19. Mot du représentant de la communauté

M. Marchand annonce que le 26 mars prochain, la maison des grands-parents discutera de son plan stratégique et invite les parents de l'aide au devoir à partager leurs suggestions pour bonifier les services. Un dîner sera servi à compter de 11h et des bénévoles s'occuperont des enfants jusqu'à 14h.

20. Mot de la représentante de l'OPP

La prochaine activité est la tire d'étable en mars.

21. Varia

Activités du CREP

Mme Lane remercie Mme Nolin pour avoir invité le CREP pour la conférence sur la résolution des conflits.

Mme Nolin dit qu'il y a eu moins de monde que l'an passé probablement en raison du calendrier (juste avant le relâche). La prochaine activité prévue en mai pour préparer la transition vers l'école avait été très populaire l'an dernier. Le Bienvenue à la maternelle où nous accueillons les parents et futurs élèves sera le 2 mai.

Mme Lane suggère de séparer les communications du CREP des autres communications afin qu'elles ne passent pas inaperçues.

Mme Lavoie suggère de publier les horaires sur la page FB de l'école.

22. Levée de la réunion : 20h41

Signé à Montréal, le 4 mai 2023,



Danielle Lavoie, présidente

Jacinthe Nolin, directrice